



COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 26 MARS 2025

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 26 mars 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a exprimé sa tristesse suite au décès de Maitre Cheikh Koureyssi BA. Le Sénégal perd un avocat de talent, une voix singulière du barreau, un homme de principe profondément attaché à la justice et aux libertés.

Le Président de la République a évoqué l'anniversaire de son accession à la magistrature suprême suite à la troisième alternance démocratique au Sénégal. En effet, le 24 mars 2024, le peuple sénégalais souverain l'a élu Président de la République, au premier tour, avec 54,28 % des suffrages exprimés. Cette confiance s'est confirmée avec la majorité parlementaire absolue de 130 députés accordée à la liste PASTEF conduite par le Premier Ministre Ousmane SONKO aux élections législatives du 17 novembre 2024.

Le Chef de l'Etat a, une fois de plus, exprimé sa profonde gratitude au vaillant peuple sénégalais pour sa confiance et sa mobilisation permanente, aux côtés du Gouvernement, afin d'asseoir dans la paix, la concorde nationale et le sens des responsabilités, un Sénégal souverain, juste et prospère. Il a réitéré son engagement et celui du Gouvernement, au moment où il entame la deuxième année de son mandat, à ne ménager aucun effort pour accélérer les réformes, la reddition des comptes et le redressement du pays, mais surtout la relance des activités économiques et sociales conformément à l'Agenda national de Transformation lancé le 14 octobre 2024.

Revenant sur les préparatifs de l'Eid al fitr qui marque la fin du mois béni de Ramadan, le Président de la République a demandé au Gouvernement, notamment aux Ministres en charge de l'Intérieur, des Forces armées, des Transports terrestres et aériens, du Commerce et des Transports maritimes, de prendre toutes les dispositions adéquates en vue de l'approvisionnement correct des marchés, ainsi que du bon déroulement des célébrations de la fête de Korité sur l'ensemble du territoire national.

Parlant du rapport annuel 2023-2024 du Médiateur de la République qu'il a reçu le jeudi 20 mars 2025, le Chef de l'Etat a félicité, à nouveau, l'autorité indépendante pour le travail remarquable visant à protéger les droits des citoyens et usagers du service public, mais également à l'amélioration du fonctionnement et des performances des administrations. Il a demandé à chaque membre du Gouvernement d'exploiter les recommandations contenues dans le rapport et de répondre systématiquement aux saisines, de désigner des référents du Médiateur de la République dans chaque ministère et de veiller, dans les régions et collectivités

territoriales, au cadre d'exercice des Délégués du Médiateur. Tirant les enseignements du rapport 2023-2024 du Médiateur de la République, il a indiqué au Gouvernement la nécessité d'accorder une attention spéciale à l'amélioration continue des conditions de détention en veillant à la prise en charge de la situation des enfants à besoins spéciaux. Le Gouvernement s'attachera également à la régularisation de la situation administrative des agents et retraités concernés par les dossiers déjà traités par le Médiateur de la République et au traitement diligent des réclamations relatives à l'amélioration de l'environnement institutionnel, économique et social de l'entreprise.

Le Président de la République a abordé la problématique de la gestion optimale du prochain hivernage qui appelle une anticipation, une préparation minutieuse et une organisation à toute épreuve. Il a demandé au Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement de prendre toutes les dispositions requises pour engager, sans délai, les opérations pré-hivernage sur l'étendue du territoire national. Il a rappelé l'importance de réaliser, à temps, les opérations préventives de curage des ouvrages d'assainissement sous le contrôle de l'ONAS, mais également de renforcer la mise en œuvre d'une démarche systémique de prévention et de gestion des inondations. Dès lors, il est impératif de veiller au suivi du réseau hydrographique national avec les organismes de bassins (OMVS et OMVG) pour intégrer les prévisions de risques de crues dans la stratégie nationale de prévention et de gestion des inondations.

Le Chef de l'Etat a souligné l'urgence d'accorder une attention particulière à la finalisation des travaux prévus dans les projets et programmes de lutte contre les inondations, notamment dans les zones sensibles des départements de Keur Massar (Keur Massar Sud, Unité 3 Parcelles assainies) et de Mbacké (Touba). Dans le même sillage, il a indiqué au Ministre en charge des Infrastructures l'impératif d'intensifier l'exécution du Plan d'entretien et de réhabilitation des ouvrages de franchissement notamment dans les zones et sites vulnérables. Il a demandé au Premier Ministre de tenir, courant avril 2025, un Conseil interministériel sur la prévention des inondations et de relancer les actions de terrain du Comité national de Prévention des Inondations.

Le Sénégal va célébrer, le 04 avril 2025, le 65^{ème} anniversaire de son accession à la souveraineté internationale, une occasion pour le Président de la République d'insister sur le nécessaire consensus autour de la dénomination des infrastructures et espaces publics. Il a rappelé au Gouvernement, que les infrastructures routières, notamment les avenues, boulevards, rues, ainsi que les places et espaces publics de nos villes et communes, doivent représenter des lieux symboliques de l'histoire du Sénégal et de l'Afrique. Ils doivent incarner la perpétuation de la mémoire collective sur les faits et personnalités qui ont marqué la vie de la Nation, ainsi que l'intégration et l'unité du continent.

Dans sa communication, le Premier Ministre a fait le point sur le pilotage de l'Agenda national de Transformation systémique du Sénégal, en rappelant l'articulation parfaite à assurer entre les projets stratégiques et les dynamiques territoriales. Il s'est félicité des résultats satisfaisants des sessions de lancement thématiques des projets et programmes qui sont de nature à garantir le succès de la coordination intersectorielle indispensable à l'approche filières et chaînes de valeur adoptée pour l'Agenda Sénégal 2050. Il a insisté sur l'attention particulière à accorder aux projets dits catalytiques et ceux à mettre en œuvre rapidement.

Le Premier Ministre a ensuite exhorté les Ministres à enclencher la phase opérationnelle en finalisant les feuilles de route du portefeuille de projets retenus à l'issue de ces sessions de lancement thématiques et à ajuster sur cette base, au besoin, leurs Lettres de Politique sectorielle (LPS), en perspective de la première Loi de Finance rectificative 2025. Dans ce cadre, il a fait part, dans le contexte actuel des finances publiques, des arbitrages budgétaires qu'il soumettra au Président de la République après concertation avec les Ministres en charge du budget et de l'économie.

Abordant le deuxième point de sa communication, le Premier Ministre est revenu sur le contexte de la cérémonie de lancement simultané du Programme d'Appui aux Acteurs de l'Economie sociale et solidaire (PROGRESS) et du Programme de 1000 Coopératives solidaires (PCS) qu'il a présidée. À cet égard, il a relevé le défi persistant de l'éradication de la pauvreté au Sénégal que l'Agenda national de Transformation ambitionne de réaliser. À l'appui des résultats de l'enquête harmonisée de l'ANSD sur les conditions de vie des ménages entre 2019 et 2022 publiée l'année dernière, le Premier Ministre a mis en exergue, outre l'augmentation du nombre de personnes vivant dans la pauvreté, un taux de pauvreté très élevé dans le monde rural ainsi qu'une forte corrélation avec notamment l'âge avancé, le niveau de revenus et les conditions d'accès aux services de base tels que la santé, l'eau potable, l'éducation et l'électricité.

Fort de ce constat, le Premier Ministre a demandé au Ministre chargé du Plan de faire procéder à la mise à jour de ces statistiques afin de disposer d'une situation de référence actualisée pour la gestion du pays. Il a également noté la nécessité de mettre en synergie les dispositifs de lutte contre la pauvreté pour créer un écosystème plus efficace dans la lutte contre la pauvreté. Dans cette perspective, il a décidé de mettre en place, sous la coordination de la Primature, un cadre de concertation entre les Ministres impliqués, notamment ceux en charge des solidarités, de la santé, de l'action sociale, de l'économie sociale et solidaire, de l'agriculture et de l'élevage. Il a souligné, parmi les dossiers urgents à prendre en charge, celui de la gestion de la période de soudure dans le monde rural, y compris pour le cheptel, en demandant que des mesures précises lui soient soumises dans les plus brefs délais.

Enfin, le Premier Ministre a rappelé aux Ministres le strict respect des délais qu'il a fixés pour lui soumettre des propositions de mesures de rationalisation du train de vie de l'Etat. Il a également pris note des diligences en cours, au niveau du ministère chargé des Finances, en vue de recourir à la plateforme de paiement instantané en cours de mise en place par la BCEAO pour le paiement des impôts et des droits de douane.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines a fait une communication sur :
 - l'état de mise en œuvre du Fonds d'Appui et de Péréquation pour les Collectivités territoriales ;
 - l'état de mise en œuvre du Fonds de Réhabilitation des Sites miniers et de Carrières ;
 - l'état d'avancement du processus de mise en place d'un système déclaratif pour le

recouvrement de la redevance minière.

- Le Ministre de l'Industrie et du Commerce a fait le point sur l'approvisionnement du marché en denrées de première nécessité ;
- Le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage a fait une communication sur la situation de la campagne de commercialisation de l'arachide et le suivi de la campagne horticole.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES,
Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Au titre de la Présidence de la République

Monsieur **Aboubacar Djamil SANE**, titulaire d'une maîtrise en Economie, est nommé Président du Conseil de surveillance de la Délégation générale à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ), poste vacant ;

Au titre de la Primature

Monsieur **Mohamed Lat Sack DIOP**, Docteur en Sciences de l'Information et de la Communication, Maître de conférences titulaire à l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD), est nommé Directeur des Archives du Sénégal, poste vacant.

Au titre du Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique

Monsieur **Mame Birame Wathie**, titulaire d'un Diplôme d'Etudes supérieures en Communication et Multimédia, journaliste, est nommé Président du Conseil d'administration de la Société Sénégalaise de Presse et de Publication - Le Soleil (SSPP- Le Soleil), poste vacant.

Monsieur **Birame Khoudia LO**, Enseignant, est nommé Président du Conseil d'Administration de la Maison de la presse « Babacar TOURE », en remplacement de Monsieur Alioune DRAME.

Au titre du Ministère de l'Industrie et du Commerce

Monsieur Samba Camara, titulaire d'un Master en Nutrition, Qualité et Hygiène agro-alimentaire est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) en remplacement de Monsieur Ismaila Mbengue Fall ;

Madame Aïcha Selbé SAGNE, Spécialiste en Gestion commerciale et Marketing est nommée Président du Conseil de surveillance de l'Agence sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX), en remplacement de Madame Mame Marième BABOU.

Au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)

Monsieur **Tafsir Babacar NDOYE**, Biogiste, Coordonnateur du Fonds d'Impulsion de la Recherche scientifique et technique (FIRST), matricole de solde 615 391/O est nommé Directeur du Financement de la Recherche et du Développement technologique en remplacement de madame Soukeyna Dia TINE admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Madame **Benoit TINE**, Professeur assimilé en Sociologie est nommée Directeur de l'Enseignement supérieur privé en remplacement de monsieur Cheikh SÈNE ;

Monsieur **Ansoumana SAMBOU**, Professeur des Sciences de la Vie et de la Terre, matricule de solde 696 641 / Z est nommé Président du Conseil d'Orientation de l'Autorité Nationale de Biosécurité (ANB) en remplacement de monsieur Yéro Deh.

Au titre du Ministère de l'Economie sociale et solidaire

Madame **Ndela DIOUF**, titulaire d'un Master en Ingénierie financière, Gestionnaire de projets, est nommée Directeur du Fonds d'Impulsion de la Microfinance en remplacement de monsieur Ndiamé NDIAYE.

Au titre du Ministère de l'Education nationale

Monsieur **Baba THIAM**, Inspecteur de l'Enseignement élémentaire, matricule de solde 516192, précédemment Inspecteur de l'Education et de la Formation de Mbour 1, est nommé Directeur des Ressources Humaines au ministère de l'Education nationale, en remplacement de Monsieur Serigne Saïbou BADIANE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Au titre du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement du Territoires

Monsieur **Ousmane KEBE**, Professeur d'Enseignement secondaire, est nommé Président du Conseil de surveillance de l'Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics en remplacement de Monsieur Baba NDIAYE ;

Monsieur **Baye Mayoro DIOP**, Chancelier des Affaires étrangères, titulaire d'un Master en Gestions des conflits, est nommé Directeur de la Coopération décentralisée au Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du Territoires, en remplacement de monsieur Pape Ngor THIAO, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur **Mouhamadou Lamine DIAGNE**, titulaire d'un MBA en Gouvernance et Relations internationales est nommé Président du Conseil d'Orientation du Fonds d'Habitat Social en remplacement de madame Anta Sarr DIACKO ;

Madame **Khadija Mahécor DIOUF**, titulaire d'un Master en Suivi évaluation, est nommée Président du Conseil de surveillance de l'Agence de Développement Local (ADL), poste vacant.

Au titre du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

Monsieur Abou BA, Administrateur civil, matricule de solde 661 348/F, est nommé Directeur des Libertés publiques et de la Législation, poste vacant ;

Monsieur Ibrahima BALDE Administrateur civil, matricule de solde 722 162/J, est nommé Directeur de la Formation et de la Communication à la Direction générale des Elections, poste vacant ;

Madame Khoudia LEYE, Administrateur civil, matricule de solde n°744 884/, précédemment en service à la Direction générale de l'Administration territoriale, est nommée Adjoint au Gouverneur de la région de Saint-Louis chargé du Développement, poste vacant.

Monsieur Christian Fernand Jonhson Tiburce DIATTA, Administrateur civil, matricule de solde n°618 678/E, précédemment en service à la Direction générale de l'Administration territoriale, est nommé Préfet du Département de Bambey, région de Diourbel, poste vacant ;

Monsieur Amadou KA, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 661 447/F, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Mbour, région de Thiès, est nommé Sous-Préfet d'arrondissement de Kataba 1, Département de Bignona, en remplacement de Monsieur Alassane ANNE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Monsieur Diadji GUEYE, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 661 425/F, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Thiès, est nommé Sous-Préfet d'arrondissement de Koudiaba Ouoloff, Département de Koumpentoum, poste vacant ;

Monsieur Mouhamadou Lamine DIOP, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 681 468/G, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Ziguinchor, est nommé Sous-Préfet d'arrondissement de Ndande, Département de Kébémer, en remplacement de Monsieur Mamadou BADIOANE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Monsieur Mamadou Lamine NGOM, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 666 130/H, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Dakar, est nommé Sous-Préfet d'arrondissement de Lambaye, Département de Bambey, en remplacement de Monsieur Cheikh Anta DIENG, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Monsieur Moustapha NIANG, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 681 469/H, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Pikine, est nommé Sous-Préfet d'arrondissement de Djibanaar, Département de Goudomp, en remplacement de Monsieur Amadou GOUDIABY, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Monsieur Issakha TANDIAN, Maitre d'enseignement technique professionnel, matricule de solde n° 615 477/F, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Salemata, est nommé Sous-Préfet d'arrondissement de Nguélou, Département de Guinguinéo, en remplacement de Monsieur Mohamed Fadel SARR, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Monsieur Moussa SAMB, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 681 463/B, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Tambacounda, est nommé Sous-Préfet d'arrondissement de Boyaguel Bamba, Département de Goudiry, en remplacement de Monsieur Babacar Ibra MAR, appelé à d'autres fonctions.

**Le Ministre de la Formation professionnelle et technique,
Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE**